dans les documens publics & les chartres qu'on en a, *de libre & franche Baronnie?* Nom qui ſeroit inutile, ſi cette Seigneurie devoit être confonduë avec tout le reſte des autres terres titrées, qu'on trouve en ſi grand nombre dans les Pays-Bas, & dans l'Evêché de Liege, ſans qu'une ſeule porte ce titre-là.

Mais la Cour de Liege ne s'arrête pas à ces prétentions ſeules de Souveraineté, Elle va plus loin : Les droits de Police, l'établiſſement des Magiſtrats, les Ordonnances ſur les Impôts, & tant d'autres branches de Juriſdiction, dont les Evêques de Liege avoient laiſſé joüir tranquillement les Princes d'Orange, ont été conteſtés de la maniere la plus inoüie au feu Roi de Pruſſe.

Ce fut envain que S. M. propoſa à l'Evêque de terminer par un accommodement à l'amiable, les differends qu'ils avoient ſur ce ſujet, & que pour lui donner une preuve évidente de la ſincerité de ſes intentions, elle offrit de laiſſer, en attendant, les choſes dans l'état où elles avoient été du tems de S. M. Britannique; que de plus S. M. leva effectivement la défenſe qu'elle avoit faite de porter des Appels au Conſeil privé de Liege, proviſionnellement pourtant & ſans préjudice de ſes droits.

Il eſt vrai que l'Evêque y répondit en des termes trés-polis en apparence, en acceptant l'offre que S. M. lui faiſoit & en témoignant une forte envie de vivre dans une parfaite intelligence avec elle. Mais la ſuite fit voir que tout ceci n'étoit que de belles paroles, & que le Conſeil de Liege, loin de concourir au but ſalutaire que S. M. ſe propoſoit, n'avoit d'autre